

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2014

Convocation : le 18 Avril 2014

Présents : Mesdames CORBIN, VASSEL, BERGERON, RISCH, PLAGNAT et BARBAZANGES,
Messieurs DEJOURS, HURLIN, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, VALLON, GUERIN et LADREYT

Excusée : Madame LE MOULT Nathalie toute l'équipe municipale souhaite un rapide rétablissement.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Madame Catherine RISCH

- **DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET CCAS N° 02/2014**

Après présentation aux membres du conseil d'administration du CCAS sous la présidence de Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le budget 2014 s'équilibre comme suit :

en section de fonctionnement pour un montant de **9 127 €**

Après avoir entendu le résultat exposé par le Président, les membres du conseil d'administration du CCAS adoptent à l'unanimité le budget primitif 2014 du CCAS. Une provision est inscrite pour créer un fonds d'aide communale pour l'installation de chauffe-eau solaire.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 11 / 2014 : Montants des subventions 2014 versés aux associations**

Après examen par la commission des finances et validation en réunion d'adjoints, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2014 (la règle est de 100 € par association, une aide supplémentaire est accordée pour certaines associations en fonction des services rendus ou pour un coup de pouce au démarrage) :

- Boxing Club :	100 €	- CALAC :	100 €
- Boules :	100 €	- Anciens Combattants :	100 €
- ACCA Chasse :	100 €	- Tennis d'Alboussière/ Champis	100 €
- Club 3 è âge :	200 €	- Equit'Antoulin	200 €
- la Truite du Duzon	100 €	- UCA :	100 €
- ADMR :	300 €	- APACH :	1 000 €
- Sou des Ecoles	1 100 €	- association Culturelle le Temple	150 €
-- Animation du Foyer Logement	100 €		
- Relais alimentaire de St Péray	200 €	- Amicale des sapeurs pompiers	100 €
- Foot Alboussière Champis	100 €		
- CCAS :	7000 €		

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT la proposition de Monsieur le Maire,
AUTORISENT Monsieur DEJOURS à procéder au versement de ces subventions.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Parallèlement au mandatement comptable, un courrier sera adressé à tous les Présidents des associations pour les informer du montant et du versement de la subvention.

- DELIBERATION : Vote des taux d'imposition 2014 N° 12 / 2014:

L'Assemblée Délibérante prend connaissance de l'état « 1259 » de la DGFIP notifiant les bases d'imposition, les taux d'imposition des taxes directes locales et du montant du produit fiscal attendu..

Le Maire expose que les taux actuels assurent un produit fiscal de 112 649 €.

Après discussion, le Conseil Municipal observe que l'autofinancement nécessaire aux opérations d'investissement de la commune ne nécessite pas une modification des taux. En conséquence, il décide de confirmer les taux 2014 (inchangés depuis 2011) à savoir :

Taxe d'habitation :	7.96 %
Taxe foncière bâtie :	11.53 %
Taxe foncière non bâtie :	50.38 %

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- DELIBERATION : Budget primitif 2014 : budget principal N° 13 / 2014:

Après avoir exposé les notions de base relatives au budget communal et afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux budgétaires, le Maire présente le budget principal de la commune, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget principal de la commune s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de	485 380 €
En section d'investissement pour un montant de	686 037 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ADOPTENT à l'unanimité le budget primitif de la commune.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- DELIBERATION : Budget primitif 2014 : budget annexe lotissement N° 14 / 2014:

Après présentation du budget annexe Lotissement, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget annexe lotissement s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de	577 000, 00 €
En section d'investissement pour un montant de	307 679,00 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ADOPTENT le budget primitif.

POUR : 14 Abstention : 00 CONTRE : 0

- **Travaux en cours : éco lotissement : le SOULEDOMATI**

Les travaux de viabilisation effectués par l'entreprise GRUAT sont désormais quasiment achevés. L'empierrement de la voie d'accès est à l'étude.

S'agissant de la construction des villas communales, la commission « Lotissement » a audité le 25 avril les 4 cabinets d'architectes consultés pour assurer la maîtrise d'œuvre des villas. Le choix sera effectué avant la fin mai.

Dans l'intervalle, l'équipe municipale décide de visiter deux éco lotissement (Méasol à St Michel de Chabrilanoux et Cintenant à St Etienne de Serre) le samedi 17 mai 2014, pour mieux appréhender et comprendre les avantages et inconvénients dans le choix des matériaux et la forme des constructions.

6 lots sont désormais offerts à la vente au prix de 45 € / m²
Renseignements Mairie de Champis : 04 75 58 31 37

- **DELIBERATION : élection des membres à la commission d'appel d'offres N° 15 / 2014:**

Suite aux élections municipales il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) suivant l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Aux termes de l'élection sont désignés :

Titulaires : DEJOURS Gilbert
BARBAZANGES Françoise
BERGERON Solange

Suppléants : MARGIRIER Daniel
BASSET Fabrice
VASSEL Cécile

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **DELIBERATION : rétrocession d'une concession funéraire N° 16 / 2014:**

- Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8° ;
- Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame ALIBERT Simone par courrier du 28 février 2014 par courrier et concernant les concessions funéraires N° 80 et N° 81 au cimetière communal de Champis
- Mme ALIBERT déclare vouloir rétrocéder les concessions, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident:

- Les concessions funéraires N° 80 et N° 81 sont rétrocédées à la commune sans frais.
- Les frais de réduction de corps (si besoin) seront à la charge de la commune

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **DELIBERATION N° 17 / 2014 : Adhésion de communes / syndicats aux inforoutes**

M. le Maire porte à la connaissance des membres les demandes d'adhésions au Syndicat Mixte des Inforoutes des structures suivantes :

1) demandes d'adhésions de Communes à titre isolé : Ucel, Saint-Georges-les-Bains, Labatie d'Andaure.

2) demandes ou transferts d'adhésions des E.P.C.I. à fiscalité propre suivants :

- o Communauté de Communes Porte de DrômArdèche : pour information, reprise des compétences antérieurement exercées par les Communautés de Communes des Deux Rives et Rhône Valloire
- o Communauté de Communes Val'Eyrieux : pour information, reprise des compétences antérieurement exercées par les Communautés de Communes du Haut-Vivarais, des Boutières, du Pays du Cheylard et des Châtaigniers
- o Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : pour les communes d'Alissas, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, Lyas, Pourchères, Le Pouzin, Privas, Rompon, Saint Cierge la Serre, Saint Julien en Saint Alban, Saint Priest, Rochessauve, Veyras, Beauvène, Chalencon, Duniere/Eyrieux, Les Ollières/Eyrieux, Pranles, St Maurice en Chalencon, St Michel de Chabrilanoux, St Sauveur de Montagut, St Vincent de Durfort, St Etienne de Serre, Gluiras, Marcols-les-Eaux, Saint Julien du Gua, Ajoux, Gourdon, Beauchastel, La Voulte-sur-Rhône, Saint Laurent du Pape, Saint Fortunat sur Eyrieux.

3) demandes d'adhésions des Syndicats intercommunaux suivants :

- o Syndicat mixte Eyrieux Clair
- o Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche
- o Syndicat d'Exploitation des Réseaux d'Eau du Nord de l'Ardèche
- o Syndicat d'Etude du Bassin Versant du Chassezac.

Ces demandes ont reçu un avis favorable du Comité Syndical des Inforoutes dans ses séances du 25 novembre 2013, 24 février 2014 et 17 mars 2014.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque structure adhérente au Syndicat de délibérer à son tour sur ces demandes.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion des structures ci-dessus indiquées au Syndicat Mixte des Inforoutes.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Communauté de communes Rhône Crussol : compte rendu du conseil communautaire du 25 avril 2014 à 18 heures**

Les 39 conseillers communautaires des 13 communes de la Communauté de Communes Rhône Crussol ont procédé à l'élection du Président et des 11 Vice-présidents : Mathieu DARNAUD a été élu Président avec 37 voix, 2 voix se portant sur la candidature de Marc CONSOLAT.

Les 11 Vice-présidents ont été élus à l'unanimité. Gilbert DEJOURS conserve la vice-présidence en charge des affaires générales, la gestion du personnel et le développement numérique. Jacques DUBAY conserve la première vice-présidence.
Première réunion du bureau le mardi 29 avril.

- **Cérémonie du 08 mai 2014**

Comme les années précédentes, 4 temps forts dans la matinée :

- 9 h Juventin
- Puis la stèle Sully
- 10 h 15 à La Bâtie de Crussol
- Alboussière

Jean SOTON se charge de l'acquisition des gerbes.

L'équipe municipale est invitée à participer avec la population.

- **Réunions des commissions :**

- **Commission voirie :** réunion le mardi 6 mai à 10 heures au hameau des Combeaux pour étudier le traitement des eaux pluviales
- **Commission communication et culture :** réunion le 29 avril à 20 heures en mairie pour préparer le prochain bulletin trimestriel.

- **Délégués communaux**

Jeunesse : Mme CORBIN Isabelle

Commission impôt : Elus : DUPIN Denis / BARBAZANGES Françoise / LADREYT Alain
Membres extérieurs : à désigner lors de la séance du prochain conseil

- **Organisation élections du 25 mai 2014**

8 H à 10 H 30	Fabrice BASSET	Alain LADREYT	Eric GUERIN
10 H 30 à 13 H	Guénoilé VALLON	Denis DUPIN	Daniel MARGIRIER
13 H à 15 H 30	Isabelle CORBIN	Solange BERGERON	Gilbert DEJOURS
15 H 30 à 18 H	Cécile VASSEL	Sylvain HURLIN	Françoise BARBAZANGES

- **La Tribu :**

Suite à l'assemblée générale qui a eu lieu le 10 avril, une nouvelle réunion est prévue le 5 mai en mairie d'Alboussière à 20 h 30

Ordre du jour : présentation de la TRIBU
Rythmes scolaires
Présentation du projet associatif de la TRIBU

- **Association Pour l'Animation de Champis (APACH)**

Réunion en mairie de Champis le 02 mai à 18 heures afin de maintenir le principe d'une fête au village.

Prochaine séance du Conseil Municipal :
Le **Vendredi 23 Mai 2014** à 20 heures salle du Conseil à CHAMPIS

La séance est levée à 23 h 30.

Le Secrétaire de Séance

Les Membres du Conseil Municipal